
<u>Nombre de membres en exercice : 10</u>	Procès-verbal de la Séance du Conseil Communal du 18 janvier 2024 à 19h00
Michel AYMARD, décédé	L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles DOZ, Maire.
Michelle RAYMOND, décédée	<u>Sont présents :</u> Gilles DOZ, Raymonde DUPLAN, Agnès DELHAYE, Laurence SAUTEL, Laurent MUSSA PERETTO, Christophe CHIROSSEL, Rémi TESTON, Claire TOMADA, Marie-Cécile JOUVE, Martine RIBEIRO
<u>Présents : 10</u>	<u>Représentés : 0</u>
<u>Votants : 10</u>	<u>Excusés : 0</u>
	<u>Absents :</u> Philippe MAUMY
	<u>Secrétaire de séance :</u> Charlotte RAOUX

Préambule

A la suite de la fusion des deux communes, sous le régime de la loi Pélissard, deux régimes des communes nouvelles sont possibles :

- Le régime immédiat avec un seul maire, un conseil municipal et une union des secrétariats
- Le régime graduel avec les communes déléguées qui sont des entités non juridiques, mais un échelon administratif qui permet de garder un lien avec les administrés.

C'est ce second régime qui a été choisi pour la commune nouvelle et qui impose la réunion du conseil communal pour les deux communes concernées par la fusion. Le conseil communal est sans pouvoir mais permet aux élus de donner leurs avis et/ou d'éclairer des décisions du conseil municipal. Ce régime peut être comparé aux régimes qui sont conférées aux arrondissements dans les grandes villes.

Pourquoi la réunion du conseil communal aujourd'hui ?

Nous sommes à mi-mandat et c'est l'occasion de faire un point sur les problématiques en cours et les problématiques antérieurs, ainsi que sur les projets à venir. Pour rappel la commune a énormément souffert de la crise du COVID ainsi que de la disparition de trois de ses élus les plus investis sur la commune : Michèle RAYMOND, Michel AYMARD et Christian FAURE.

Il était également pertinent de se réunir en amont du vote du budget, notamment pour évoquer les investissements prévus d'ici 2026. Ces investissements sont à la fois volontaires et subis, ce qui perturbe la planification de certains projets.

Par exemple, il y a eu en 2023 énormément d'imprévus concernant l'eau et l'assainissement sur la commune d'Antraigues, mais aussi sur celle d'Asperjoc. L'office de tourisme a également dû être relogé en urgence afin de prouver sa pertinence et sa nécessité aux yeux de la CCBA. Enfin l'arrivée du médecin sur Antraigues demande une participation de 50 000 € sur deux ans.

Ces investissements imprévus mais nécessaires ont chamboulés les projets de l'année et ont créés un surcout de 60 000 €. La commune est aidée financièrement par le Département et par la CCBA mais les délais de gestion des dossiers de subvention sont très longs et pénalisent la commune, qui a déjà engagé de l'argent sur ces dossiers.

Projets en cours et objectifs pour 2024 et 2025

Sur 2024 et 2025, 90 000 € de travaux sont déjà prévus et certains sont même déjà engagés par la commune nouvelle.

- Un diagnostic commun sur l'assainissement pour Antraigues et Asperjoc (30 000 €)
- La réhabilitation du réservoir du Chapelier (180 000 €) : cuves et tuyauterie. La commune est dans l'attente d'une décision de l'état et du département pour leur aide financier.
- Les travaux de mise en place de l'assainissement au quartier de Lazuel chez Mme Baratier (60 000 €). C'est un engagement moral à tenir car il a été voté en conseil municipal il y a des années mais n'a jamais été exécuté.
- Le diagnostic et les plans pour amener l'eau jusqu'au hameau du Mas :
 - Soit l'eau est remontée depuis le réservoir du Chapelier (180 000 €)
 - Soit les sources locales du hameau sont étudiées et un réservoir est créé pour la population du Mas
- Deux routes doivent être urgemment traitées : la route du Bouchet et la route du Curadou (50 000 € chacune)
- La création d'un columbarium à Antraigues (8 000 €)
- La toiture du bâtiment du Pont de l'Huile doit être réparée de toute urgence.
 - Historiquement, la CCBA et la commune nouvelle de Vallées d'Antraigues Asperjoc ont acheté l'ancien moulinage, les jardins et le parking (entre 2018 et 2020) afin d'en éviter la détérioration, d'y créer des logements, d'en faire un espace touristique (au rez-de-chaussée) avec un pôle sport de pleine nature (mise à disposition de matériel) et d'y intégrer un écomusée ou/et une salle d'exposition.
 - Le projet est actuellement bloqué car la CCBA ne semble plus intéressée par ce projet commun jugé trop couteux. Dans ces conditions, la commune ne souhaite plus avoir la CCBA comme partenaire sur ce projet, à moins qu'elle devienne un partenaire actif. La rénovation de la toiture aura néanmoins lieu avec le partenariat du CAUE qui accompagne la commune dans ce projet. Fin 2023, des représentants du PNR sont venus visiter cet ancien moulinage dans le but de le classer en monument historique.
 - Un premier devis a été proposé pour la réparation complète de la toiture du bâtiment (80 000 €). Cela comprendrait également le toit de chez Mme Jouanny. Des discussions sont à entamer.
- Le bâtiment de l'école doit être rénové. Un diagnostic énergétique doit avoir lieu avec le SDE pour pouvoir se projeter et savoir quelles sont les priorités.

- La redéfinition du centre-bourg entre la place de la Résistance et l'école. On y trouve une multiplicité des usages (musée, commerces, habitations, etc.) et du visuel de l'espace public. L'objectif est de vider les voitures de la place et de lui redonner les couleurs d'une vraie place de village à l'ancienne avec une végétalisation de l'espace public. La convention du CAUE prévoit une ouverture de l'aide de la part des habitants).
- L'adressage a pris trois ans de retards mais le travail de base a été effectué grâce aux secrétaires de mairie et aux élus. Il y a une grande difficulté à contacter les personnes responsables à la Poste, mais le travail est presque terminé.
- Le groupe de travail créé en 2023 et chargé d'évaluer le montant des travaux pour la scène et la cuisine de l'espace culturel Christine Sèvres, propose un montant de 50 000 € pour ce projet.

Si l'ensemble de ces travaux et projets sont financés à hauteur de 60 %, il restera un emprunt important à effectuer de la part de la commune.

Interventions

- Raymonde DUPLAN a mis en avant les problématiques d'eau de la commune d'Antraigues et notamment les tensions déjà présentes sur le réseau à l'heure actuelle, pendant l'hiver. La question de savoir comment l'eau sera gérée cet été sur la commune inquiète et une réunion sur le thème de la sécheresse sera bientôt organisée.
- Rémi TESTON rappelle que les partenaires et les financeurs de ces différents projets auront besoin « d'avants projets » bien précis avant de s'engager aux côtés de la commune.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée.

Charlotte RAOUX, secrétaire de séance.